



**Contribution écrite du Comité consultatif Femmes en
développement de la main-d'œuvre pour le prochain Plan d'action
gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
sociale**

Décembre 2009

LE COMITE CONSULTATIF FEMMES EN DEVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE

Le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'oeuvre est composé de représentantes en condition féminine des 17 Conseils régionaux des partenaires du marché du travail ainsi que de représentantes des milieux communautaire, syndical et patronal. Le Comité consultatif Femmes conseille Emploi-Québec sur tout ce qui touche au développement et à la formation de la main-d'oeuvre féminine au Québec et fait des recommandations à cet égard. Il a également produit plusieurs études et documents portant sur la place des femmes sur le marché du travail et sur un éventail de problématiques les concernant.

Pour en savoir plus

www.cc-femmes.qc.ca

Nos coordonnées

Comité consultatif Femmes
en développement de la main-d'oeuvre
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 403
Montréal (Québec)
H2Y 1E6
Tél. 514 952 0220 Poste *243
Courriel : ccf@ciaft.qc.ca

MISE EN CONTEXTE

Le Comité consultatif Femmes a été invité à prendre part le 15 juin dernier à la consultation nationale portant sur le deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous saluons l'idée d'une consultation réunissant les acteurs socioéconomiques impliqués dans la lutte contre la pauvreté et nous vous remercions vivement de nous avoir invitées à y prendre part. Nous regrettons toutefois que l'organisation de cette consultation, tant au niveau national que régional, n'ait laissé que très peu de temps aux organismes concernés pour se préparer. Dans certains cas, ce sont mêmes des acteurs incontournables, tels que les organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, qui n'ont pas été invités à prendre part aux débats. Cela nous paraît d'autant plus regrettable que la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine d'Emploi-Québec, lancée le 30 novembre dernier, réaffirmait l'expertise de ces groupes et la spécificité de leurs interventions afin de favoriser l'accès et le maintien en emploi des femmes.

FAIS SAILLANTS

Nous tenons dans un premier temps à vous faire part des faits saillants relatifs à la situation des femmes en emploi.

- ⇒ Les femmes ont massivement investi le marché du travail et leur taux d'activité ne cesse de croître. Si cette constatation est très encourageante, elle ne reflète pas toutes **les iniquités et les inégalités qui entourent la réalité des femmes sur le marché du travail**. Ce dernier demeure profondément sexué dans ses dynamiques d'insertion, de rémunération et de progression professionnelle. **La discrimination systémique** vécue par les femmes sur le marché du travail a des conséquences directes sur leurs conditions de vie et conséquemment sur **leur autonomie économique**. Ainsi même si les femmes ont intégré le marché du travail, elles sont toujours confrontées à la pauvreté. Les raisons sont multiples : précarité accrue des emplois, ségrégation sexuelle du marché du travail, problèmes de conciliation famille-travail, accès difficile à l'assurance-emploi, maintien des écarts salariaux entre hommes et femmes.
- ⇒ La question de l'accès des femmes à l'éventail des emplois disponibles se pose de façon percutante dans certaines régions du Québec. De **grandes disparités régionales** existent tant au niveau du taux d'emploi des femmes qu'au niveau de la proportion des femmes qui travaillent à temps partiel. Ces disparités rendent compte de **l'accès différencié aux bons emplois dans certaines régions, surtout les régions ressources**. Étant confinées à des emplois précaires du secteur des services, les femmes décident de se retirer complètement du marché du travail avec des conséquences sérieuses sur leur avenir si elles veulent ou doivent réintégrer le marché plus tard après une absence de plusieurs années.
- ⇒ **La précarité se conjugue au féminin** : 40,2 % des femmes en emploi occupent des emplois atypique par rapport à 33,5 % des hommes; Les femmes occupent les 2/3 des emplois à temps partiel en 2007 (pour une grande partie d'entre elles ce n'est pas un choix); en 2007, les femmes comptent toujours pour environ 60 % des travailleurs au salaire minimum.
- ⇒ Si l'emploi est en effet une des conditions majeures pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les enjeux liés à l'emploi ne peuvent être séparés des conditions à réunir en amont et en aval. **La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être appréhendée de façon globale et notamment en terme de continuité de parcours** : cela signifie améliorer les conditions de vies des personnes les plus exclues et les plus éloignées

du marché du travail (accès au logement, sécurité alimentaire etc.) en passant par des mesures soutenant une démarche vers l'emploi (importance d'un accompagnement personnalisé et adapté, accès à une formation qualifiante pour accéder des emplois de qualité etc.) et se poursuivant par l'insertion et le maintien en emploi (importance de la formation continue). Cette notion de continuité de parcours doit être plus particulièrement prise en compte quand il est question de l'accès à l'emploi des femmes sur le marché du travail et les difficultés systémiques auxquelles elles sont confrontées.

⇒ La prospérité individuelle et collective nécessite d'assurer l'accès et le maintien à des **emplois de qualité**, c'est-à-dire des emplois durables, rémunérés décemment et dans des conditions permettant de sortir de la précarité. Pour cela, il faut aller au-delà des efforts demandés aux individus et responsabiliser les acteurs concernés, notamment le gouvernement et les entreprises pour améliorer les conditions d'emploi et de travail des femmes.

COMMENTAIRES GENERAUX

Nous tenons à apporter un certain nombre de commentaires portant sur le cahier de consultation qui nous a été adressé en vue des *Rendez vous de la solidarité 2009*. Parmi ceux-ci nous mentionnerons :

- **Certaines clientèles ne sont pas ciblées** par le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : c'est le cas notamment des femmes alors que celles-ci constituent une large part des personnes les plus éloignées du marché du travail, en situation d'isolement ou en situation de précarité économique;
- **Les groupes de femmes les plus vulnérables sur le marché du travail** (femmes handicapées, issues des minorités visibles, immigrantes, autochtones) sont également **absentes** du document ;
- Les enjeux de la pauvreté et de l'exclusion sociale font l'objet d'un **traitement « en silo »** sans que des liens soient établis entre les thèmes abordés alors que plus que jamais il est nécessaire d'adopter une analyse globale et transversale de la problématique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (interdépendance des causes et des solutions à amener). Ainsi, **les questions de l'emploi, du revenu et de la formation sont traitées indépendamment des autres problématiques** notamment celles ayant trait à l'amélioration des conditions de vie (santé, sécurité alimentaire, logement etc.) alors qu'il s'agit de conditions minimales mais nécessaires pour favoriser des démarches vers l'emploi ;
- La notion d'accès à des **emplois de qualité** est également absente du document. Rien n'est dit sur les types d'emplois à favoriser, les conditions de travail qui permettraient d'échapper à la pauvreté ou sur la nécessité d'un revenu décent.

PISTES D'ACTION

Voici les pistes d'action que les membres du Comité consultatif Femmes souhaitent mettre de l'avant pour le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous proposons prioritairement de :

- **Prendre en compte l'analyse différenciée selon les sexes dans les travaux d'élaboration, d'implantation et d'évaluation de certaines mesures du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (tel que cela est affirmé dans la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'oeuvre féminine);**

- **Mettre en place des fonds budgétaires permettant le financement de projets structurants visant notamment l'accompagnement vers l'emploi des femmes éloignées du marché du travail (sur le modèle par exemple du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail instauré en 1997) ;**
- **Assurer le maintien et le développement des organismes qui oeuvrent spécifiquement auprès de la main-d'oeuvre féminine, notamment en soutenant financièrement leur mission, et ce, dans toutes les régions du Québec;**

⇒ ***Relativement au revenu***

- Abolir les catégories à l'aide sociale ;
- Instaurer un salaire minimum décent permettant de sortir de la pauvreté (10,66\$/h pour le Front de défense des non syndiqués) ;
- Assurer l'accès à des revenus de retraite notamment en renforçant le Régime des rentes du Québec et en le rendant plus équitable à l'égard des femmes (nous soutenons notamment les recommandations émises par quatorze groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des Affaires sociales sur le Régime de rentes du Québec¹) ;
- Continuer à travailler à la revalorisation des emplois majoritairement féminins, notamment en poursuivant la lutte pour l'équité salariale;
- Fournir des services de garde de qualité et en quantité suffisante pour la petite enfance ;

⇒ ***Relativement à l'emploi***

- Permettre l'accès à des services spécialisés en développement de la main-d'oeuvre féminine à l'ensemble des femmes du Québec;
- Promouvoir l'emploi des femmes dans les métiers majoritairement masculins et les métiers d'avenir et assurer aux femmes qui souhaitent s'y orienter un accompagnement adapté;
- Prendre en compte la situation particulière des femmes qui subissent une double discrimination;
- Développer, promouvoir et bonifier des mesures d'accompagnement telles que les programmes d'aide et d'accompagnement social dédiés spécifiquement aux femmes (pré-employabilité);
- Aider et appuyer les femmes qui optent pour des changements de carrière menant vers des emplois d'avenir, notamment en privilégiant les mesures de longue durée ;
- Favoriser la reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers pour les personnes immigrantes;

⇒ ***Relativement à la formation***

- Prioriser, pour les femmes, une formation qualifiante et transférable menant à diverses professions, et notamment à des métiers traditionnellement masculins;
- Reconnaître l'importance de la formation de base, de l'alphabétisation, de la francisation comme étant des facteurs déterminants d'accès à la formation et au marché de l'emploi.

¹ « *Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec* », mémoire déposé par quatorze groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des Affaires sociales sur le document Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable, septembre 2009.